TAUX DE TAXES DE VENTE AU CANADA EN 2014



S.E.N.C.R.L. SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

DDOV/INGE	TALIN TRO	TALLY TVO	TALIV COMPUTÉ (TRC . T. (0)
PROVINCE	TAUX TPS	TAUX TVQ	TAUX COMBINÉ (TPS + TVQ)
Alberta	5%	Pas de TVP	5%
Colombie-Britannique ¹	5 %	7 %	12 %
Île du Prince-Édouard ²	5 %	9 % (TVH)	14 %
Manitoba ³	5 %	8 %	13 %
Nouveau-Brunswick	5 %	8 % (TVH)	13 %
Nouvelle-Écosse	5 %	10 % (TVH)	15 %
Nunavut	5 %	Pas de TVP	5 %
Ontario	5 %	8 % (TVH)	13 %
Québec	5 %	9,975 %	14,975 %
Saskatchewan	5 %	5 %	10 %
Terre-Neuve et Labrador	5 %	8 % (TVH)	13 %
Territoires du Nord-Ouest	5 %	Pas de TVP	5 %
Yukon	5 %	Pas de TVP	5 %

TPS : Taxe sur les produits et services (taxe de vente fédérale)

TVP : Taxe de vente provinciale (le nom diffère selon les provinces)

TVH : Taxe de vente harmonisée

- ¹ Avant le 1^{er} avril 2013, la Colombie-Britannique était assujetti à la TVH.
 - Depuis cette date, elle a sa propre TVP au taux de 7 %.
- ² Depuis le 1^{er} avril 2013 l'Île du Prince Édouard est assujettie à la TVH.
 - Avant cette date la TVP était de 10 %.
- ³ Avant le 1^{er} juillet 2013 le taux de la TVP du Manitoba était de 7 %.

LIMITATION

Les documents présentés sur le site internet de FBL sont présentés à titre informatif seulement. Ceux-ci ne constituent pas des avis juridiques ni des opinions relativement aux sujets qui y sont traités. La présentation de ces renseignements ne crée aucune relation entre FBL et le destinataire de l'information. FBL ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, l'intégralité ou la mise à jour des documents contenus sur ce site internet. Nous vous conseillons de contacter votre professionnel avant de vous prévaloir des documents diffusés sur ce site web ou pour obtenir plus de renseignements.